

MAIRIE DE PÉROUGES

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MAI 2016**

Présents : Paul VERNAY, Marc OBRINGER, Odile RAPAUD, Sylvie BORDERY, Yves PAQUIER, Christian MILLET, Chantal CLEMENT, Magalie SAVART Catherine LEIGNIER, Bernard CHARDON, Gilbert ROCH, Benoît THOMAS, Maryvonne BOUCHARD et Annabelle BIANCHI.

Excusée : Magalie SAVART (pouvoir Nathalie LAMBERT)

Madame Nathalie LAMBERT est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 10

Monsieur le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- Bail du papetier
- Location ancien local office de tourisme

Le conseil municipal accepte avec 12 voix pour et 3 contre l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2016 avec 15 voix pour.

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :

RAS

2. DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIEA

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal la désignation d'un délégué au SIEA, lors de la séance du 14/04/2014.
Il est nécessaire de désigner un délégué suppléant.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Yves PAQUIER comme délégué suppléant au SIEA.

3 DECISIONS MODIFICATIVES

1) Virement de crédits

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 2031 : Frais d'études	19000.00 €	
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	19000.00 €	
R 2031 : Frais d'études		19 000.00 €
TOTAL R041 : Opérations patrimoniales		19 000.00 €

Il s'agit d'une opération d'ordre.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision modificative

2) Révision de Crédits

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunt en euros		350 000.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		350 000.00 €
D 2313-190 : FERME JUENET	250 000.00 €	
Total D 23 : Immobilisations en cours	250 000.00 €	
R 13251 : Subv du GFP de rattachement		100 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		100 000.00 €

La reconduction du crédit relais de 350 000 euros ayant été réinscrite en 2016, il est nécessaire de rééquilibrer le compte investissement et d'inscrire ce crédit. Donc l'inscription de 100 000 euros de subvention et la diminution de 250 000 euros de crédits de la ferme pour 2016.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision modificative

4 CONTRAT GAZ ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de gaz pour le site de l'école arrive à échéance le 30/06/2016. Il y a donc nécessité de renouveler le contrat de fourniture de gaz.

La société ENGIE a fait une proposition commerciale sur 36 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de signer la proposition commerciale de la Société ENGIE pour une durée de 36 mois, à compter du 1^{er} juillet 2016.

5 DESIGNATION D'UN 4^{ème} ADJOINT. INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

La taille de la commune nous donne la possibilité de nommer un 4^{ème} adjoint au maire. Pour un bon fonctionnement des services de l'équipe, il est proposé d'ouvrir ce poste de 4^{ème} adjoint.

Cette proposition est acceptée par 9 voix pour, 5 contre et 1 abstention.

Il est ensuite procédé à la désignation de ce 4^{ème} adjoint. Cette élection a lieu au bulletin secret, à la majorité absolue. Ainsi Yves PAQUIER a obtenu 9 voix et Annabelle BIANCHI 3 voix, et 3 bulletins blancs

Yves PAQUIER est désigné 4^{ème} adjoint.

Par 12 voix pour et 3 abstentions, son indemnité est alignée sur celle des autres adjoints.

6 ACHAT MATERIEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de changer le tracteur ISEKI acquis en 2008.

La société GARRY a fait une proposition pour un micro-tracteur FERRARI CROMO K60 RS avec un broyeur BERTI et un plateau de coupe frontal au prix total de 28 300.00 € H.T. avec une reprise de l'ancien matériel de 3 300.00 H.T. Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre accepte l'achat de ce micro-tracteur.

7 CONTRAT EMPLOI TEMPORAIRE

Le maire informe l'assemblée : depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois à compter du 17 mai 2016 (6 mois minimum, 24 mois maximum renouvellements inclus - sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion »).

Dans la limite de 26 h par semaine, l'Etat prendra en charge 80 % au minimum, 95 % au maximum de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale

Le maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent technique à temps complet pour une durée de 6 mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention accepte le recrutement d'un agent technique dans les conditions indiquées ci-dessus

8 BAIL ATELIER PAPETERIE ET HABITATION

Monsieur le Maire rappelle les travaux entrepris pour restaurer la maison Colosiez afin de créer un logement de type T3. Il rappelle également qu'un bail commercial a été signé avec Monsieur PASDELOUP, papetier au 1^{er} avril 2015.

Il convient donc de procéder à la conclusion d'un bail unique pour la partie habitation mais également pour la partie atelier pour une durée de neuf ans à compter de sa signature. Les locataires s'engagent à exercer leur activité artisanale de façon régulière dans ce local de la Cité Médiévale

Le montant du loyer sera de 600 Euros mensuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 voix contre, accepte l'attribution du logement de type T3, à Monsieur et Madame PASDELOUP Bruno et Florence, et décide d'établir un bail unique pour la partie habitation ainsi que la partie atelier, pour une durée de neuf ans à compter de la date de signature dudit bail, pour un loyer mensuel de 600.00 Euros

9 LOCATION LOCAL ANCIEN OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Maire explique qu'une céramiste a fait une demande pour l'occupation du local dit « ancien Syndicat d'Initiative » pour exposer ses créations.

Elle souhaite occuper ce local pour 2 mois.

Il convient d'établir une convention d'occupation précaire pour la période du 1^{er} juin au 31 Juillet 2016.

L'indemnité d'occupation des locaux est fixée à 200 Euros par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention accepte les termes de la convention d'occupation précaire à passer avec Madame Saskia LAUTH, céramiste ;

10 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- **Ecole**
Les stores et la climatisation sont installés.
Animation avec les familles sur l'arrachage de l'ambrosie en juin.
Conseil d'école le 7 juin.
- **Travaux et Voirie**
Ecoulement eaux pluviales
Des marches en bois seront posées sur le chemin derrière la Tour, sur la partie très pentue.
- **Environnement**
Plantation fleurs le 11 mai
2^{ème} Marché aux plantes le 15 mai.
- **Communication**
Commission des jeunes le 11 mai (préparation de la « barbecue party »)
- **Urbanisme**
Mise en place d'un nuancier de couleurs en cours.
Réunion régulière de la commission et suivi des dossiers
- **Tourisme culture et vie associative**
Rose de Pérouges : importance de l'organisation Municipale autour de ce projet.
Réunion de la commission le 31 mai 2016.

11 QUESTIONS DIVERSES

Accessibilité des bâtiments publics : dossier pris en charge par la commission travaux, Madame BOUCHARD et Monsieur CHARDON

La Trappe du Loup : suite à la plainte de 3 agriculteurs à cause des inondations. Le curage coûterait de l'ordre 30 à 40 KE si la terre était déplacée. 22 propriétaires sont concernés. A étudier pour Novembre 2017 avant le retour des eaux.

Le dossier de la sécurité de la RD4 est pris en charge par Monsieur PAQUIER.

Les barrières du parking posent un problème de fonctionnement, une solution est en cours d'étude.

Pour la Fête médiévale, des bénévoles sont nécessaires pour compléter les permanences Demande d'achat de 12 lits de camp.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10

Le prochain conseil municipal aura lieu le 13 juin 2016 à 20 h 00